

2025



TROUSSE DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES

comités coopératifs régionaux

HUMAINS. DISPONIBLES. BRANCHÉS

Table des matières

La Caisse Alliance	3
La raison d'être de la Caisse	5
La vision de la Caisse	5
Nos grandes priorités stratégiques	5
Nos 8 grandes valeurs	6
Notre conseil d'administration (CA)	7
Nos comités coopératifs régionaux (CCR)	7
Les régions de la Caisse	7
La composition des comités coopératifs régionaux	8
Le rôle des jeunes membres des comités coopératifs régionaux	8
Le modèle de gouvernance	9
Le délégué	9
Le volontaire	9
Le fonds de la Caisse Alliance	10
Le fonds de la vérité et réconciliation	10
Le fonds vert	10
Les critères d'admissibilité	11
Les dates et lieux des assemblées de groupes de sociétaires (AGS)	11
Les engagements et attentes	11
L'engagement de temps	12
Annexe A – Critères d'admissibilité	14
Annexe B – Délégués des sociétaires	15
Annexe C – Formulaire de mise en candidature	16

La Caisse Alliance

La petite histoire d'un grand mouvement

L'histoire de la Caisse Alliance est le résultat d'efforts coopératifs de plusieurs caisses membres de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario. Il s'agit de la conclusion de plus de 40 années d'histoire remplies de défis et de beaux moments.

- 1940** Dès 1940, dans le Nord de l'Ontario, les caisses de Kapuskasing et de Timmins se créaient. Par la suite, plusieurs autres caisses dans le Nord de l'Ontario sont fondées. Ces caisses régionales visaient à faire la promotion de l'éducation coopérative de leurs membres, à les conseiller et les protéger, à fonder de nouvelles caisses, à recevoir des dépôts d'argent sous forme de parts et d'épargne et à accorder des prêts.
- 1972** La Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO) regroupe la grande majorité des caisses populaires de l'Ontario, à l'exception de quelques caisses indépendantes.
- 1976** L'Ontario reconnaît officiellement les caisses populaires dans la loi régissant les coopératives d'épargne et de crédit. La Fédération devient membre de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) qui offre une assurance de 6 000 \$ sur les dépôts des membres.
- 1979** Certaines caisses populaires du Nord et du Nipissing choisissent d'assumer leur indépendance en formant La Régionale des caisses populaires de l'Ontario.
- 1980** La Régionale change son nom pour L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario limitée (L'Alliance ou ACPOL). Les caisses d'Alban, Bonfield, Field, Mattawa, Noëlville, North Bay, St. Charles, Sturgeon Falls et Verner seront membres dès le début.
- 1984** L'Alliance accueille les caisses de Kapuskasing et de Hearst dans ses rangs. L'Alliance procède à l'achat du système bancaire de la caisse de Kapuskasing et le rend multi- usager. Elle devient la seule fédération de caisses populaires au Canada à posséder son système de comptabilité informatisé complètement intégré.
- 1989** Les caisses populaires de Timmins et de Mattice choisissent de se joindre à L'Alliance et un nouveau logo plus représentatif de sa raison d'être fait son apparition.
- 1996** Pour répondre aux exigences de la Loi et de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), les caisses procèdent à la création de comités de vérification. Le réseau des caisses est prospère et les centres de services d'Iroquois Falls, Val Gagné et Longlac viennent s'y ajouter.
- 2000** La technologie devient une priorité pour L'Alliance et dès 2000 elle crée son site Internet informatif. Les membres du conseil d'administration reprennent les négociations avec Desjardins qui accepte déjà d'offrir des services informatiques à d'autres partenaires financiers du Canada.
- 2005** Un accord historique est signé avec Desjardins pour l'impartition des services informatiques.

2006 La conversion du système informatique de L'Alliance vers le système informatique Desjardins.

2008 C'est en 2008 que L'Alliance devient milliardaire ! Ceci permet de consolider sa position d'institution financière de choix pour ses membres.

2012 L'Alliance révise ses objectifs et définit ses nouvelles orientations stratégiques afin d'amener le réseau à voir plus grand, en augmentant son chiffre d'affaires, à être plus fort en améliorant sa productivité et à devenir meilleur en incorporant à ses activités un agenda de transformation.

2017 Lors d'une rencontre des directions générales des caisses, un tournant décisif se profile et les administrateurs décident qu'il est temps de prendre une nouvelle direction pour faire face aux défis qui se présentent. Ils décident, unanimement, de présenter un projet de regroupement aux membres du conseil d'administration.

L'enthousiasme des membres du conseil d'administration étant au rendez-vous, L'Alliance engage un consultant pour mener une étude de faisabilité concernant ce projet de regroupement. Dès juin 2017, après la présentation de l'étude, les membres du conseil d'administration votent, à l'unanimité, en faveur du projet.

Le 8 novembre 2017, une soirée historique pour L'Alliance des caisses populaires quand, simultanément, dans 12 communautés différentes, 99,3 % des membres présents votent en faveur du regroupement des 12 caisses du réseau.

2018 Le 1^{er} janvier 2018, la Caisse populaire Alliance limitée est créée (CPAL). Une caisse de 1,5 G\$ en actif qui dessert 50 000 membres et emploie près de 300 employés répartis dans 29 centres de services dans 24 communautés du Nord de l'Ontario.

2019 Un 30^e centre de services s'ajoute à la Caisse populaire Alliance. Celui-ci ouvre ses portes à West Ferris (North Bay) le 27 mai 2019. L'ouverture officielle est célébrée le 24 juin 2019. Une nouvelle image de marque est conçue. La Caisse populaire Alliance devient la Caisse Alliance le 19 juin 2019.

2021 La Caisse Alliance atteint un objectif important de son premier plan stratégique, soit plus de 2 G\$ en actif au 31 décembre 2021. Ce nouveau sommet classe la Caisse au 28^e rang des 100 plus grandes coopératives de crédit au Canada (excluant le Québec), par taille d'actif. BRAVO !

2023 La Caisse Alliance développe le Programme Mission distinction et procède à une conversion de système informatique afin de conserver son indépendance.



La raison d'être de la Caisse

Au cœur du développement de nos communautés, nous contribuons au succès de nos membres grâce à nos valeurs coopératives, à la qualité de notre offre et à l'excellence de nos services.

Nous sommes **Humains. Disponibles. Branchés.**



La vision de la Caisse

Avec une équipe dédiée et des solutions numériques modernes, la Caisse Alliance est le partenaire financier privilégié et le moteur économique clé dans ses communautés.

Nos grandes priorités stratégiques

01

Rehausser l'efficacité opérationnelle pour mieux servir nos membres et maîtriser nos coûts pour assurer une prospérité et une pérennité à long terme

02

Renforcer notre solidité financière pour soutenir nos objectifs de croissance de 1 milliards \$ d'actifs à horizon 2028 et de rentabilité

03

Aller chercher une portion plus importante des avoirs de nos membres et mobiliser nos communautés pour en faire un levier de cohésion et de croissance durable

04

Faire de la donnée un levier stratégique pour mieux servir nos membres, éclairer nos décisions, gérer nos opérations et accélérer notre performance

05

Mobiliser et faire progresser nos équipes et notre organisation en cohérence avec nos objectifs stratégiques



Nos 8 grandes valeurs

Nos valeurs sont les principes de base, les piliers de la ligne de conduite de tous les membres de notre équipe : employés et administrateurs.

Expertise, performance et qualité de nos produits et services

Nous mettons en commun nos expertises et nos ressources afin de faire profiter l'ensemble de nos membres. Nous offrons des solutions, des produits et des services flexibles et de qualité. Nous travaillons à faire évoluer nos outils et façons de faire, notamment en lien avec le numérique, de manière à répondre à leurs attentes et besoins.

Respect et écoute des besoins des membres

Nous sommes accessibles et attentifs aux besoins évolutifs de nos membres, actuels et futurs. Nous travaillons à gagner et maintenir la confiance de nos membres afin de les aider à atteindre leurs ambitions. Nous donnons une voix à tous et veillons au maintien de la vie démocratique exercée par nos membres.

Intégrité, honnêteté et transparence

Nous prenons nos décisions dans l'intérêt de nos membres et communautés avant tout. Nous veillons au respect des bonnes pratiques d'affaires et de gestion, et nous engageons à toujours communiquer des informations qui soient exactes, complètes et en temps opportun.

Écoute des communautés et coopération

Nous avons à cœur le développement de nos communautés, et c'est pourquoi nous nous impliquons activement et durablement auprès d'elles afin de faire vivre notre distinction coopérative au quotidien. Comme acteur socioéconomique, le développement durable et la mise en place de pratiques associées sont au cœur de nos priorités.

Engagement

Nous nous investissons individuellement et collectivement. Nous croyons que l'engagement de tous est le pilier des relations que nous entretenons avec nos membres.

Collaboration et ouverture

Nous faisons en sorte qu'il soit facile et agréable de travailler avec nous. Nous collaborons étroitement avec nos partenaires, et ce, tout en nous assurant de conserver notre autonomie et notre indépendance d'esprit.

Respect de notre héritage

Nous sommes une institution financière aux origines franco-ontariennes. Nous construisons l'avenir en capitalisant sur qui nous sommes, le chemin que nous avons parcouru et les succès que nous avons vécus.

Travail d'équipe et valorisation et mieux-être de nos employés

Nous croyons fermement en la richesse que représentent nos employés, car ils sont au cœur de nos succès et des relations avec nos membres. Le travail d'équipe est à la base de nos stratégies et c'est pourquoi nous investissons constamment dans le développement et la responsabilisation et l'épanouissement de nos employés.

Notre conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration de la Caisse Alliance est composé de douze (12) administrateurs, dont deux (2) provenant de chacune des six (6) régions reconnues au règlement administratif.

Le CA gère et surveille les affaires internes et les activités commerciales de la Caisse, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses employés ou mandataires, dans le but de réaliser sa mission et ses objectifs. Il exerce les fonctions que lui attribuent la Loi et le règlement administratif.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois (3) ans. Le nombre maximal de mandats consécutifs complets que l'administrateur peut remplir est de cinq (5).

Nos comités coopératifs régionaux (CCR)

La Caisse Alliance s'est dotée d'une structure coopérative communautaire constituée de six (6) comités coopératifs régionaux qui ont comme rôle de conseiller et d'appuyer le travail du CA de la Caisse Alliance.

Les régions de la Caisse

La Caisse compte six (6) régions comme suit :

Nipissing-Est	Territoire des communautés de North Bay, Bonfield et Mattawa
Nipissing-Centre	Territoire des communautés de Sturgeon Falls et Field
Nipissing-Ouest	Territoire des communautés de Verner, Alban, Argyle, Markstay, Noëlville, St. Charles et Warren
Nord-Est	Territoire des communautés de Timmins, Iroquois Falls et Val Gagné
Nord-Centre	Territoire des communautés de Kapuskasing, Moonbeam, Fauquier, Opasatika, Smooth Rock Falls et Val Rita
Nord-Ouest	Territoire des communautés de Hearst, Mattice et Longlac

La région d'appartenance désigne la région à laquelle est affecté un sociétaire. Il s'agit de la région du centre de services où il effectue principalement ses activités avec la Caisse. Le sociétaire peut demander d'être associé à une nouvelle région d'appartenance sur présentation d'une demande écrite motivant la demande. Celle-ci doit être approuvée par le conseil ou par un employé de la Caisse dûment autorisé à cette fin.

La composition des comités coopératifs régionaux

Les CCR sont composés de deux (2) représentants des régions au CA, de six (6) délégués élus de la région et de représentants communautaires issus des communautés fusionnantes ainsi que de jeunes représentants, âgés de 14* à 18 ans, choisis pour refléter la diversité des perspectives des jeunes au sein des communautés locales.

Le rôle des jeunes membres des comités coopératifs régionaux

Dans le but d'agir dans l'intérêt de ses membres et de ses communautés, la Caisse est à la recherche de jeunes impliqués et informés. Ceux-ci jouent un rôle clé dans l'apport d'idées nouvelles, une perspective unique qui reflète leurs préoccupations, leurs aspirations et leurs besoins spécifiques, tels que :

Représentation des intérêts des jeunes : Les jeunes sont souvent confrontés à des enjeux spécifiques tels que l'accès à l'éducation, l'emploi, la santé mentale, les loisirs et la participation civique. Ils servent de voix pour leur génération au sein du comité, s'assurant que leurs besoins et priorités soient pris en compte dans les décisions communautaires.

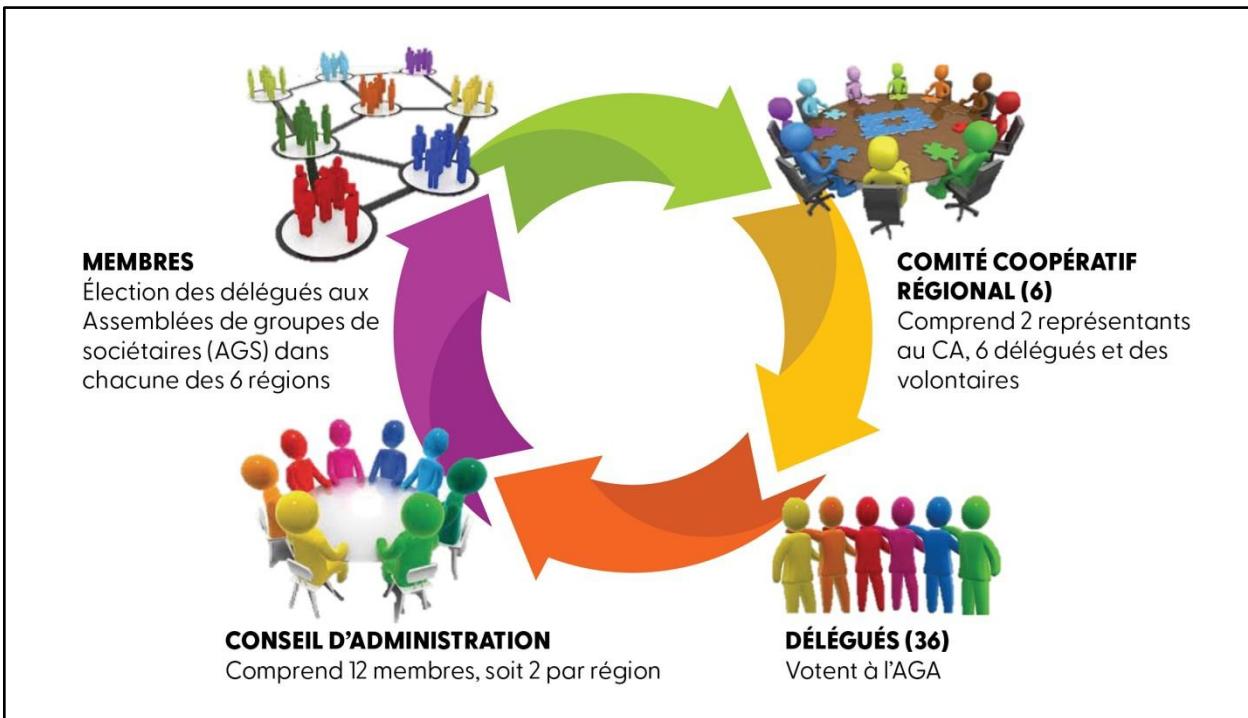
Renouvellement et innovation : Les jeunes sont souvent plus ouverts aux nouvelles idées et technologies. Leur présence peut permettre au comité d'adopter des approches innovantes pour aborder les défis communautaires, en particulier dans les domaines numériques, écologiques et sociaux.

Promotion de l'engagement civique : En tant que jeunes leaders, ils jouent un rôle clé dans l'incitation à l'engagement civique et à la participation des autres jeunes à des activités communautaires. Ils peuvent organiser des événements, des campagnes de sensibilisation ou des ateliers pour encourager la participation des jeunes à la vie communautaire.

Leadership et développement personnel : Être membre d'un comité permet aux jeunes de développer des compétences en leadership, en communication, en gestion de projets et en prise de décision. Cela les prépare à devenir des leaders de demain dans leurs communautés et au-delà. De plus, ils se familiariseront avec le modèle distinctif d'une coopératif, un modèle en ligne avec les valeurs d'une grande majorité de nos jeunes.

Médiation intergénérationnelle : Les jeunes peuvent servir de pont entre les générations, en apportant des points de vue frais tout en facilitant la compréhension et la coopération entre les jeunes et les générations plus âgées. Cela favorise une approche plus inclusive et collaborative dans la prise de décisions communautaires.

Le modèle de gouvernance



Le délégué

Les délégués sont élus lors de l'assemblée de groupe de sociétaires (AGS), en région, en tant que représentants aux assemblées générales de la Caisse. Ceux-ci ont la responsabilité de voter au nom des sociétaires de sa région lors de l'AGA de la Caisse. Ainsi, chaque délégué peut exercer une (1) voix sur chacune des questions soumises lors des assemblées générales.

Comme membre du CCR de sa région, le mandat d'un délégué est d'une durée de trois (3) ans ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. Un délégué peut servir un nombre de cinq (5) mandats consécutifs pendant une période maximale de quinze (15) années. Une période d'un (1) an révolu doit s'écouler avant de devenir admissible à nouveau pour être élue comme délégué. Le délégué doit être âgé de 18 ans et plus.

Chaque région compte un nombre de délégués fixé par le CA de temps à autre. Le nombre de délégués est présentement établi à six (6) par région.

Le volontaire

Au même titre qu'un délégué, le volontaire est un membre du CCR de sa région. Les attentes pour les volontaires sont les mêmes que pour les délégués, à l'exception que ceux-ci n'ont pas à être élus, et n'ont pas de droit de vote lors de l'AGA. Il s'agit d'un poste intéressant pour des gens qui désirent faire vivre la distinction coopérative de la Caisse dans leur milieu et qui désirent apprendre graduellement le fonctionnement de la gouvernance au sein de notre institution. Il s'agit d'un bon moyen d'approfondir ses connaissances afin d'accéder à un poste de délégué ou d'administrateur. Le volontaire peut être âgé de moins de 18 ans.

Chaque région compte un nombre varié de volontaire. Le nombre de jeune volontaire est présentement établi à deux (2) par région.

Le fonds de la Caisse Alliance

Le fonds de la Caisse Alliance est un fonds privé dédié à la participation et à la réalisation de projets structurants ayant un impact positif à long terme pour un maximum de personnes dans nos communautés et nos régions. Il s'agit d'une société constituée en personne morale, en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*, sans capital-actions.

Ce fonds est une initiative communautaire importante pour la Caisse, et le CA est engagé à le soutenir dans sa stratégie de distribution de ristournes annuelles. Au 31 décembre, le CA a versé encore une fois la somme de 600 000 \$ au fonds de la Caisse Alliance, c'est-à-dire 100 000 \$ par région.

La distribution de cette ristourne communautaire est sous la responsabilité des membres des CCR de chaque région. Ils sont là pour décider quels projets seront privilégiés, répondant le plus possible à la mission du fonds et aux valeurs de la Caisse. Le fonds est géré par son propre CA, qui supervise les activités.

Le fonds de la vérité et réconciliation

Le fonds de la vérité et de la réconciliation de la Caisse Alliance a pour but de rendre hommage aux enfants autochtones disparus et aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés. La commémoration publique de l'histoire tragique et douloureuse des pensionnats et de leurs séquelles durables est un élément essentiel du processus de réconciliation.

Chaque année, le Fonds reçoit 6 000 \$, soit 1 000 \$ par région, de la Caisse Alliance afin de pouvoir investir dans des projets communautaires qui rendent honneur aux survivants, leurs familles et leurs communautés des pensionnats ou qui font la promotion de l'histoire et des cultures des peuples autochtones.

La distribution de ce fonds est sous la responsabilité des membres des CCR de chaque région. Ils sont là pour décider quels projets seront privilégiés, répondant le plus possible à la mission du fonds et aux valeurs de la Caisse.

Le fonds vert

Le fonds vert de la Caisse Alliance a pour but de soutenir financièrement des projets, de promouvoir et encourager les communautés avoisinantes à partager leurs innovations écologiques.

Toutes les régions de la Caisse Alliance pourront faire une demande d'aide financière afin de mettre sur pied un projet, ou pour investir davantage dans un projet existant. Le fonds reçoit 50 000\$ tous les ans.

La distribution de ce fonds est sous la responsabilité du comité de développement durable et des membres des CCR de chaque région. Les projets répondant le plus possible à la mission du fonds et aux valeurs de la Caisse seront retenus.

Les critères d'admissibilité

Pour être admissible à siéger au CCR, vous devez répondre aux exigences de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* de l'Ontario, ainsi qu'au règlement administratif et aux politiques de la Caisse, notamment :

- Être sociétaire de la Caisse;
- Être un(e) étudiant(e) dans une école scolaire secondaire, et
- Être de citoyenneté canadienne ou être admis au Canada en qualité de résident permanent et y résider.

Pour consulter la liste détaillée des critères d'admissibilité, voir l'[annexe A](#).

Les dates et lieux des assemblées de groupes de sociétaires (AGS)

Les dates et les lieux des AGS seront précisées en septembre. La Caisse souhaite organiser des rencontres en présentiel si possible.

Date de l'AGA 2025 : le mardi 28 avril 2026.

Les engagements et attentes

Pour contribuer pleinement à l'exercice de la gouvernance de la Caisse et à son développement, tout membre de ses comités doit répondre à certaines attentes et obligations. Le rôle de délégué et/ou de volontaire exige ce qui suit :

- Faire preuve d'intégrité et de loyauté;
- Veiller à l'administration saine et prudente de la Caisse dans le respect des responsabilités des instances locales et régionales de même que des encadrements légaux et réglementaires;
- Comprendre et partager la raison d'être et la vision de la Caisse, adhérer aux principes coopératifs et à nos valeurs, et s'engager à agir, en tout temps, dans le meilleur intérêt des sociétaires actuels et futurs ainsi que de la Caisse;
- Faire preuve d'éthique en favorisant des relations harmonieuses, en valorisant le dialogue ouvert et constructif, et en tenant compte nos valeurs dans la réflexion, la décision et l'action.

La participation d'un délégué ou d'un volontaire au sein des comités signifie également :

- Comprendre le rôle et les responsabilités des instances de la Caisse ainsi que leur complémentarité;
- S'engager à assister aux réunions de façon assidue;
- S'assurer de pouvoir participer à des réunions virtuelles et de pouvoir consulter des documents au moyen d'un ordinateur, tablette ou iPad qui dispose d'une connexion à Internet et qui est équipé d'une caméra et d'un microphone ainsi que de l'un des systèmes d'exploitation suivants : Windows, macOS ou Linux.
- Démontrer des aptitudes à communiquer ses opinions lors des délibérations.

Enfin, le délégué ou le volontaire doit s'engager à ce qui suit :

- Prendre connaissance du code de déontologie, faire vivre les valeurs de la Caisse, respecter les principes et les règles, et signer annuellement une déclaration d'intérêts;
- Participer pleinement à la vie démocratique et associative de la Caisse;
- Faire affaire de façon significative avec la Caisse Alliance, c'est-à-dire détenir plusieurs produits et utiliser les services offerts par la Caisse.

L'engagement de temps

Afin d'assurer une structure de gouvernance solide et efficace, la Caisse exige un engagement sérieux.

Les comités coopératifs régionaux se réunissent environ cinq (5) fois par année, parfois plus souvent, si nécessaire. Les rencontres sont habituellement d'une durée de deux (2) heures, et se déroulent soit en mode virtuelle ou en personne à l'un des centres de services de la région. Tout membre doit être préparé et doit participer activement aux réunions.

Les membres participent à l'AGS de leur région, qui a lieu en septembre, ainsi qu'à l'AGA de la Caisse, qui a lieu en avril.

Des rencontres additionnelles peuvent être ajoutées si le CA ou la direction en juge le besoin.

Enfin, ces membres peuvent être invités à suivre des formations pour enrichir leurs connaissances et compétences.

La rémunération, heures de service communautaire et les dépenses

La rémunération sera attribuée sous forme de bourse d'études. Cela signifie que, au lieu de recevoir une rémunération suivant votre participation à une rencontre ou activité, vous bénéficierez d'un soutien financier sous forme de bourse d'études.

Cette bourse, pouvant atteindre un montant total de 2 000 \$ (soit 500 \$ par année scolaire), pourra être utilisée pour financer vos études, vos projets de recherche ou toute autre dépense liée à votre parcours académique. Elle représente une reconnaissance de votre engagement, de votre travail ou de votre performance au cours de vos années scolaires, et vous sera remise lors de votre graduation de l'école scolaire secondaire.

Il est entendu que vous devez participer activement aux rencontres et activités du comité pour être admissible à la bourse d'études. Cette participation implique un engagement d'au moins **10 heures** au sein du comité, en plus des responsabilités liées aux projets communautaires. Un suivi sera effectué pour s'assurer que vous répondez cette exigence, et la bourse sera attribuée en fonction de cette participation active et régulière.

Heures de service communautaire

Comme étudiant du secondaire, l'accumulation d'au moins 40 heures de service communautaire, ou d'activités bénévoles est requis afin d'obtenir votre diplôme d'études

secondaires. Cela signifie que les activités auxquelles vous participez au sein du comité coopératif régional, (tels que les heures de réunions, votre participation aux activités de la Caisse), seront prises en compte pour remplir l'exigence de service communautaire. À la fin de votre participation, vous recevrez une attestation des heures réalisées, qui pourra être soumise pour valider votre engagement et ainsi compléter les critères nécessaires à l'obtention de votre diplôme.

*Veuillez consulter le site web de votre conseil scolaire ou le site web www.ontario.ca pour plus d'information.

*Vous pouvez également vous informer auprès de la direction de votre école ou de votre conseiller en orientation.

De plus, la Caisse dispose d'un budget pour rembourser les frais de déplacement et de séjour des administrateurs ainsi que des membres des comités, lorsque requis.

Les formulaires et documents requis

Les formulaires et documents requis lors de la mise en candidature à un poste de volontaire sont les suivants :

1. Soumettre le [formulaire de mise en candidature](#) dûment rempli avec l'appui d'un parent.
2. Le secrétaire du CA examine les candidatures afin de s'assurer que les documents soumis soient dûment remplis et considérés comme appropriés. Le secrétaire peut demander aux candidats d'apporter des précisions si nécessaires.
3. Le formulaire de mise en candidature doit être livré en main propre ou transmis par courriel, durant la période de mise en candidature à l'attention d'une des personnes suivantes :

En centre de services :

Stéphane Méthot

Direction régionale
1,rue Principale Est
Verner ON
Stephane.methot@caisse.coop

Marcy Lemieux

Direction régionale
241, rue King
Sturgeon Falls ON
Marcy.lemieux@caisse.coop

Mathieu Shank

Direction régionale
630, rue Cassells
North Bay ON
Mathieu.shank@caisse.coop

Melissa Larose

Direction régionale
908, rue Prince
Hearst ON
Melissa.larose@caisse.coop

Chantal Lepage

Direction régionale
36, promenade Riverside
Kapuskasing ON
Chantal.lepage@caisse.coop

Marc Rodrigue

Direction régionale
45, rue Mountjoy Nord
Timmins ON
Marc.rodrigue@caisse.coop

Annexe A – Critères d'admissibilité

Un candidat au poste de jeune volontaire de la Caisse doit :

- Doit être un étudiant inscrit à un école scolaire secondaire, généralement âgé de 14* à 18 ans, en fonction des règles spécifiques du comité.
- Doit résider dans la communauté ou la région desservie par la Caisse.
- Bien que ce n'est pas obligatoire, une expérience dans des activités communautaires, bénévoles ou associatives est souvent valorisée. Cela peut inclure la participation à des projets de solidarité, des actions environnementales, ou des initiatives sociales.
- Doit démontrer qu'il possède des compétences en communication (orale et écrite) pour participer aux réunions et discussions du comité. L'écoute active et la capacité à travailler en équipe sont également essentielles pour une collaboration efficace.
- Motivation et intérêt pour la mission du comité :
- Doit être prêt à assister régulièrement aux réunions, à participer activement aux travaux du comité et à consacrer du temps pour contribuer aux projets et initiatives. La disponibilité pour des événements ou des activités peut également être exigée.
- Doit pouvoir démontrer qu'il n'a aucun conflit d'intérêts qui pourrait nuire à son impartialité ou à son engagement au sein du comité. Cette exigence permet d'assurer que les décisions prises par le comité soient au service de la communauté et non influencées par des intérêts personnels.
- Le respect des valeurs du comité, telles que l'inclusivité, la diversité, la solidarité, et l'éthique, est crucial. Le candidat doit être en accord avec la mission et les objectifs de l'organisation, et être prêt à respecter ses statuts et règlements internes.

Déplacements

La Caisse rembourse le kilométrage des administrateurs et des membres des comités lorsqu'ils sont appelés à se déplacer pour une réunion du conseil d'administration ou de ses comités, et ce, au taux présentement en vigueur, tel qu'établi à la politique – frais de déplacement, de repas, d'hébergement et autres. Toutefois, le covoiturage est recommandé lorsque les administrateurs et les membres des comités de la même région sont appelés à se rendre à la même réunion.

Séjours

Si une réunion dure plus d'une journée, la Caisse rembourse les dépenses encourues par les administrateurs et les membres des comités selon la politique de frais de déplacement, de repas, d'hébergement et autres. Les montants sont remboursés directement au compte de l'administrateur ou du membre d'un comité après chaque réunion.

Les dépenses reliées aux frais de déplacement ou d'hébergement sont remboursées après chaque réunion. Les montants sont versés directement au compte de l'administrateur ou du membre d'un comité.

Annexe B – Délégués des sociétaires

Nom	Fin de mandat	Région
Darlene Hotte Vacant	2026	Nord-Est
Eric Foisy Suzanne Landry	2027	
Louise Moyer Lucie Viel	2028	
Denise Brisson Micheline Guenette	2026	Nord-Centre
Mario Rousseau Shawn Page	2027	
Agnès Dubuc-Thibert Patrice St-Martin	2028	
Bob Prévost Glen Polsky	2026	Nord-Ouest
Diane Beauparlant Vincent Lacroix	2027	
Ginette Dionne Marcel Guérin	2028	
Philippe Hoff-Hamann Noémie Rodrigue	2026	Nord-Est
Anne Vinet-Roy Jacob Lessard	2027	
Claude Montreuil Jonathan Bussières	2028	
Pierre Gagnon Nicole F. Levesque	2026	Nord-Centre
Tina Bergeron Jean Isabelle	2027	
Sébastien Villeneuve Vacant	2028	
René Chabot Vicky Rancourt	2026	Nord-Ouest
Claude Plamondon Emanuelle Dupuis	2027	
Anthony Miron Josée Dallaire	2028	

Annexe C – Formulaire de mise en candidature

Comité coopératif régional

Région : _____

Nom : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone (domicile) : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Déclaration du candidat/de la candidate

En signant ce formulaire, je déclare et certifie que ce qui suit est vrai et exact à la date de ma signature :

- Je respecte les critères d'admissibilité présentés à l'[annexe A](#) du présent document (Trousse de l'engagement des jeunes - comités coopératifs régionaux)
- J'ai complété et soumis tous les éléments des formulaires de mise en candidature.
- Je possède les compétences de base requises pour exercer les fonctions de délégué/e au sens de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.

Signature du candidat(e)

Date

Signature du parent

Date

Nom du parent (en lettres moulées)

Formulaire de mise en candidature Comité coopératif régional

Profil du candidat/de la candidate

Les sections Profil du candidat/de la candidate et [Déclaration du candidat/de la candidate](#), qui se trouvent dans le formulaire de mise en candidature, sont facultatives et pourraient être publiées dans un rapport annuel. Veuillez prendre note qu'un curriculum vitae est aussi accepté pour cette section.

Éducation

Quelles sont vos motivations pour rejoindre ce comité coopératif régional?

Avez-vous une expérience antérieure dans des projets ou des activités d'implication communautaire qui vous aiderait dans votre rôle au sein du comité coopératif régional ?



Formulaire de mise en candidature Comité coopératif régional

Contribution au comité coopératif régional (maximum 300 mots)

Expliquez comment vous pourriez apporter une contribution au comité coopératif régional, au conseil d'administration et à la Caisse, soit par vos expériences, vos talents ou vos compétences.
